



COMPTE-RENDU ANS DU COPIL Territorial (# 2)

22 avril 2020 Visio-Conférence

Présents : Stéphanie AURAMBOUT, Michel BATAILLER, Jérémy COLSENET, Valérie CORDURI-DAVIET, Jean-Pierre DEFOUR, Bernard GALLET, Eliane HARENT, Patrick PEAN, Christine RENAUD, Anne SEIGNEUR, Jean Marc CHOSSAT

Excusés : Julie MALSERT, Philippe SOUPIROT

Validation du compte rendu du 8 Avril 2020

Le compte rendu est validé après les amendements suivants :

- Jean Marc Chossat était présent
- concernant la subvention : elle ne peut excéder 50 % du budget prévisionnel
- utilisation du mot structure au lieu d'instance

il sera diffusé avec correctifs

ANS Emploi

Procédure indiquée par la Direction Régionale :

- Les clubs doivent télécharger leurs fiches d'intention dans le CompteAsso et l'envoyer à la Direction Départemental
- La Direction Départementale contacte le comité concerné pour avis
- 12 juin : date butoir d'étude
- entre le 12 et le 19 juin : la Direction Régionale fait une comilation
- 19 juin : contact avec la ligue pour avis

Une communication à destination des clubs et des comités serait faite

Afin de gérer au mieux, il est demandé aux clubs de faire parvenir les fiches d'intention aux référents apprentissage (Philippe Soupirot) et/ou emploi (Valérie Corduri-Daviet), en même temps que l'envoi à la Direction Départementale

Attention à la date butoir de dépôt : **13 mai**

A ce jour, nous n'avons pas connaissance d'une deuxième session de dépôt

Valérie Corduri-Daviet et Jérémy Colsenet, sur la partie emploi échangeront sur les différents dossiers. L'ensemble des dossiers en cours sont sur le Drive.

Les budgets n'étant pas extensibles, une hiérarchisation sera peut être nécessaire.

L'ANS Emploi aidé précédemment par le CNDS peut être renouvelé si budget est suffisant mais n'est pas prioritaire, éventuellement le dossier peut être retenu dans le cadre de la consolidation de l'emploi, toujours dans l'hypothèse où le budget serait suffisant.

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES HANDBALL

5100000@ffhandball.net – www.aura-handball.fr

N° SIREN : 314 247 032 - Code NAF 9312 Z

Organisme de formation enregistré sous le n°82 38 04103 38

Siège Social

430 rue Aristide Bergès – ZAC Pré Millet

38330 MONTBONNOT ST MARTIN

T. +33 (0)4 76 33 63 63

N° SIRET 314 247 032 00027

Planning

Deux dates complémentaires sont à noter :

fin mai 2020 : compilation des intentions / ANS Emploi, qui fera l'objet d'un point particulier

Juin 2020 : production du fichier excel à destination de l'ANS Fédéral sur les actions 2019 ; voir avec Marion si un modèle a déjà été mis en place.

Retour sur les échanges du BD

Rappel :

Le montant affecté aux clubs est d'au moins 50 %, de l'enveloppe totale, et celle-ci est la même que l'an dernier, à laquelle s'ajoute le soutien aux actions clubs de 15 339 € (Cf note d'orientation de la FFHB). L'enveloppe pour les clubs est donc, à minima, de 98 241 € (50 % de 165 804 €, enveloppe totale, à laquelle s'ajoute le bonus de 15 339 €).

La question a été posée concernant MyCoach, enveloppe de 8 898 €, après échange avec Thierry Gaillard ; cette somme peut soit être prise sur l'enveloppe Clubs, soit sur l'autre partie.

Il a été indiqué lors du BD du 16 avril que la somme pourrait être prise à 50 % sur l'enveloppe Ligue et 50 % sur l'enveloppe Comités.

La question à ce jour est l'intérêt que peuvent avoir les clubs sur ce point : seul un club a fait une demande sur ce point, avant la sortie de l'information fédérale.

Les représentants des comités ne sont pas pour l'option émise lors du BD car elle creuse les inégalités entre les clubs qui déposent des dossiers et ceux qui ne le font pas. Les comités ont reçu entre 4000 et 6000 € la saison dernière.

Un comité peut faire un dossier pour plusieurs clubs, si la démarche est à l'initiative des clubs ; le comité, dans ce cadre, devra émettre une facture à destination du/des club(s) concerné(s).

A priori certains clubs privilégieraient les demandes de subvention FDVA, plus simples à gérer.

Réflexions sur la répartition clubs / comités / ligue

Remarque des représentants des comités : leur part avait déjà baissé l'an dernier et les demandes ministérielles incitent à aider les clubs

Concernant le pacte de développement, celui-ci ne bénéficie pas directement aux clubs et la vérification de l'octroi ANS / Pacte de développement sur la même structure est difficile à faire. Le constat est que le territoire doit inciter les clubs à établir plus de demande de subvention ANS, en se rappelant que l'an dernier l'enveloppe clubs n'a pu être donnée sur la base des dossiers déposés, il a fallu faire réajustements, une attention particulière doit être portée.

L'an dernier, la volonté a été de ne pas donner de grosses sommes à certaines structures, afin d'aller dans ce sens des orientations avaient été mises en place.

La répartition sera faite en fonction des projets proposés.

La réflexion sur la répartition sur les 3 types de structure doit se faire.

Bilans actions 2019

Un fichier a été mis en place sur le Drive afin d'échanger sur les indicateurs possibles : chacun peut l'enrichir. La répartition de l'an dernier sur les différents volets a été compliqué car les volets fédéraux n'étaient pas représentés de la même manière sur le CompteAsso, la présentation dans le fichier excel peut avoir des divergences.

Les binômes en charge de l'étude de ces bilans peuvent prendre contact avec le comité d'appartenance afin d'affiner leur étude.

Beaucoup de dossiers ont été fait sur le Baby-hand, en théorie le nombre de licenciés aurait du augmenter.

Valérie Corduri-Daviet va déposer, pour les clubs ayant fait une demande l'an dernier, la fiche de

Demandes 2020

A ce jour deux dossiers ont été déposés : un pour le CD 69, un pour le CD 38 : la fichier CERFA contient le bilan financier et un bilan d'action.

Points divers

Doit-on prioriser des volets ou des axes particuliers : pas de priorisation et au choix des structures.

Quid de l'aide sur le volet formation ? a ce jour les clubs ont une aide via la ligue et/ou les comités

Les comités doivent-ils attendre que les clubs aient fait les leurs ? Non

La répartition de l'an dernier avait été de 25 % ligue et 25 % comités, la répartition pourrait être la même en essayer d'équilibrer les comités entre eux.